

Province de Québec,
M.R.C. de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 3 avril 2017, à 20 h, à la salle de Conseil de l'hôtel de ville de Saint-David, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents M. le Maire Michel Blanchard, les conseillères Colette Lefebvre-Thibeault et Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Gilles Hébert, Jean-Marc Beauchesne, Robert Emond et Sylvain Théroux, tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

2017-04-070

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-071

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

Considérant que la date du 14 mars figurant au haut de la page 2492 doit être remplacée par la date du 16 mars;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté avec la correction demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Lecture du rapport financier au 28 février 2017.

Suivi des différents comités par les membres du Conseil

La conseillère Colette Lefebvre-Thibeault mentionne qu'elle a assisté à la pièce de théâtre présentée par la MRC de Pierre-De Saurel à l'école Monseigneur-Brunault pour sensibiliser les élèves sur les enjeux de la récupération des matières organiques et amorce une brève discussion sur le fait que les parents n'étaient pas invités à y assister.

Le conseiller Gilles Hébert mentionne sa rencontre avec l'agent-parrain de la municipalité à la Sûreté du Québec le 4 avril prochain et précise que l'inscription du directeur du Service de sécurité incendie au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec figure à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Il apporte également quelques précisions sur les informations accessibles suite à un appel logé au service 9-1-1 pour indiquer un feu allumé par un propriétaire qui n'a pas suivi la procédure mise en place pour

les brûlages, et ce, afin d'éviter que le Service de sécurité incendie se rende sur les lieux d'un feu sous surveillance d'un adulte.

Le conseiller Jean-Marc Beauchesne aborde le dossier de la Coopérative de solidarité santé Shooner-Jauvin. Il revient sur les deux rencontres qui ont eu lieu au cours des dernières semaines pour échanger sur l'avenir de la coopérative notamment en ce qui concerne son déménagement.

M. le Maire intervient pour rappeler l'importance de ce service pour la communauté. Le conseiller Beauchesne souligne que la demande d'aide financière présentée à ComUnité par le Club de l'Âge d'Or pour l'organisation du souper-spaghetti a été refusée puisque l'activité génère des profits et il rappelle l'article 3 des critères de financement de ComUnité qui devront être discutés lors de l'assemblée générale annuelle du 30 mai prochain.

La conseillère Linda Cournoyer mentionne qu'une rencontre du comité régional de la Famille devrait se tenir sous peu. Elle précise que la planification et l'organisation du camp de jour estival est débutée et termine son intervention en soulignant le taux de satisfaction des parents pour ce service.

Le conseiller Robert Emond revient sur les deux réunions du Comité régional culturel auxquelles il a assisté. Il indique qu'il a été question de la remise de prix pour l'expérience photographique du patrimoine tenue le 23 mars dernier, d'une formation en médiation culturelle qui a pour but le rapprochement des artistes avec le public, du plan du livre *Qui ment songe* en rédaction, de la trousse pédagogique en histoire, de la bonification du projet des épouvantails géants *Les Gardiens* et de la prochaine entente de développement culturel qui sera d'une durée de 3 ans. Il mentionne que les états financiers au 31 décembre 2016 de l'Association des Loisirs de Saint-David ont été présentés lors de la réunion du Conseil d'administration tenue le 21 mars 2017. Lors de cette réunion, le bilan positif de la saison hivernale du Centre récréatif débutée trois semaines plus tôt, le rapport des activités de la semaine de relâche, le bilan de la *Soirée Ailes de poulet*, la participation financière de l'association pour le feu d'artifice de la Fête nationale, la tenue de l'inscription au soccer prévue le 6 avril prochain au Centre récréatif ainsi que le projet de modules de jeux pour enfants, de jeux d'eau et de modules d'exercices pour personnes âgées figuraient aussi à l'ordre du jour. En ce qui concerne l'organisme ComUnité, il souligne qu'il siège sur ce comité à titre de représentant municipal et précise qu'il croit que la Municipalité devrait prendre connaissance des critères de financement établis pour répondre aux diverses demandes d'aide financière soumises puisque les activités lucratives et non lucratives n'y apparaissent pas, et ce, considérant que la Municipalité verse annuellement 5 000 \$ à cet organisme pour la tenue d'activités. Il termine son intervention en se questionnant sur certaines décisions rendues par les membres de l'organisme qui n'avaient pas en mains toutes les informations pour prendre une décision éclairée.

Le conseiller Sylvain Thérout mentionne que le dossier des travaux d'asphaltage de certains rangs se poursuit.

M. le Maire souligne qu'il a été agréablement surpris de constater ce soir la présence de nombreux enfants qui s'amuse dans le village et mettent plein de vie dans la communauté. Il est d'avis que c'est une excellente nouvelle pour la municipalité et pour l'école qui voit sa clientèle augmenter.

Paiement des comptes

2017-04-072

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 56 603,16 \$ et de comptes payés pour un montant de 49 773,89 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Les membres du Conseil procèdent à l'étude de la correspondance figurant au registre de correspondance du mois d'avril 2017.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 573-2017
(2017-03-073)

Règlement numéro 573-2017-01 modifiant l'annexe A du règlement numéro 573-2017 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau

Attendu que la Municipalité de Saint-David a adopté le Règlement numéro 573-2017 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau;

Attendu que l'annexe A de ce règlement nécessite des modifications;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 6 mars 2017;

Attendu que la directrice générale a fait lecture du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu qu'un règlement portant le numéro 573-2017-01 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe A du règlement numéro 573-2017 est modifiée par la correction du montant de taxe spéciale pour le cours d'eau décharge du Cordon qui se détaille ainsi :

Lots	ha	Taxe spéciale
5249280	2,850	(74,65 \$)
5249284	0,273	(7,15 \$)
5249271	4,125	(108,04 \$)
5249283	2,609	(68,33 \$)
	9,857	(258,17 \$)

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 3 avril 2017.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÈGLEMENT
NUMÉRO 574-2017
(2017-03-074)

Règlement numéro 574-2017 décrétant des travaux de voirie et autorisant un emprunt pour en payer le coût

Attendu que la Municipalité de Saint-David désire procéder à des travaux de voirie sur le Petit Rang et le chemin Boniface ainsi que sur une partie des rangs Sainte-Julie, Deuxième Rang, Vivian, Saint-Patrice et Caroline;

Attendu qu'une partie des coûts est payée par une contribution versée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, soit une somme maximale de 476 384 \$;

Attendu que le conseil ne dispose pas des sommes suffisantes pour faire exécuter les travaux, de sorte qu'il y a lieu d'autoriser un emprunt pour en acquitter une partie des coûts;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 6 février 2017;

Attendu que la directrice générale a fait lecture du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Thérout, appuyé par Robert Emond et résolu qu'un règlement portant le numéro 574-2017 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de voirie sur une partie du rang Caroline, une partie du rang Saint-Patrice, une partie du rang Vivian, une partie du rang Sainte-Julie, une partie du Deuxième Rang, le Petit Rang et le chemin Boniface.

Les travaux ci-haut mentionnés sont plus amplement décrits à l'estimation détaillée incluant la répartition des coûts préparée par l'ingénieur Luc Brouillette en date du 13 mars 2017 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

Le rapport d'ouverture des soumissions relatif aux travaux de voirie recommande l'octroi du contrat au montant de 1 249 128 \$ est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »

Les coûts du projet sont décrits au document intitulé *Coûts du règlement d'emprunt – Travaux de voirie* préparé en date du 31 mars 2017 joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

ARTICLE 3

Aux fins de l'exécution des travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 1 247 469 \$, telle que plus amplement détaillée au document intitulé *Coûts du règlement d'emprunt – Travaux de voirie* préparé en date du 31 mars 2017 et joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 1 247 469 \$, incluant les honoraires professionnels, les frais incidents, les imprévus et les taxes, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 247 469 \$ sur une période de (10) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, notamment une partie de l'aide financière versée dans le cadre du Programme

de transfert d'une partie des revenus de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents le 3 avril 2017.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2017-02-075

Correction requise au budget 2017 figurant au procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le Budget 2017 figurant à la page 2455 du livre des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-David;

Considérant que cette erreur ne modifie pas le total des revenus au montant de 1 939 432 \$;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil modifie le budget 2017 figurant au livre des délibérations du Conseil en retirant les affectations au montant de 51 560 \$

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-02-076

Résolution relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 129 689 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que le montant des dépenses 2016 admissibles représente 87% de la compensation versée pour l'entretien du réseau routier local pour 2016;

Considérant que les dépenses encourues ne correspondent pas à 90% de la subvention reçue du ministère, suite à la modification des conditions d'admissibilité des dépenses d'entretien d'hiver;

Considérant que le coût du déneigement annuel des routes locales admissibles représente un montant de 123 465 \$, soit environ 95% de la somme versée par le Ministère;

Considérant le fait que l'entretien d'hiver ne soit plus admissible nécessite une période d'adaptation afin de réaliser des travaux qui respectent la capacité de payer des contribuables;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2016.

2017-04-077

Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2016

Considérant que le rapport financier au 31 décembre 2016 a été présenté aux membres du Conseil par M. Francis Lauzon de la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL;

Considérant qu'une copie de ce rapport a été remise aux membres du Conseil;

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL dont les états financiers sont rédigés de manière à présenter fidèlement l'état véritable et exact des affaires de la municipalité de Saint-David au 31 décembre 2016 et autorise le maire et/ou la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-078

Inscription de la directrice générale à une activité de perfectionnement de l'ADMQ

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 304 \$ et de participation de la directrice générale à une activité de perfectionnement de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra à Saint-Hyacinthe le 10 mai prochain, et affecte cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-454 et 02-130-00-310.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-079

Renouvellement d'adhésion au Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par Robert Emond, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que ce Conseil autorise un montant de 43,12 \$ pour renouveler l'adhésion de la municipalité au Carrefour Action municipale et famille et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-080

Soirée annuelle des bénévoles

Considérant que la municipalité désire souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles œuvrant sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Gilles Hébert et résolu d'autoriser les frais rattachés à l'organisation d'un « 5 à 7 » pour souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles des différents organismes de la municipalité. Il est également résolu de tenir cet événement à la salle communautaire du Centre récréatif, le vendredi 28 avril prochain et de nommer la conseillère Colette Lefebvre-Thibeault responsable du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-081

Demande d'appui présentée par la Ville de Sorel-Tracy pour le projet de loi privé concernant la Société du complexe portuaire Sorel-Tracy

Considérant la demande présentée par la Ville de Sorel-Tracy afin d'obtenir l'appui des intervenants du milieu concernant sa démarche juridique auprès de l'Assemblée nationale proposant l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé visant, entre autres, à autoriser la Ville de Sorel-Tracy à créer et constituer la Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy;

Considérant que cette société aura pour objets la construction, l'amélioration, l'entretien et l'administration de tous les biens meubles et immeubles destinés à l'exploitation de la zone constituant le complexe portuaire de Sorel-Tracy et la promotion industrielle reliée au développement du complexe portuaire;

Considérant que le projet de loi vise également à autoriser la Ville à nommer un exploitant du quai et du terminal à être construit et à permettre à la Ville de percevoir des redevances auprès de ce dernier, basées sur le tonnage manutentionné,

Considérant que l'exploitation du complexe portuaire créera, pour la ville et la grande région de Sorel-Tracy, de la richesse collective par la venue d'investissements et la création d'emplois;

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy est à finaliser une lettre d'intention avec Hydro-Québec afin de faire l'acquisition des terrains situés entre le fleuve Saint-Laurent et l'autoroute 30 et étant la propriété de la société d'État, dans une perspective de reconversion du site de l'ancienne centrale thermique et de revalorisation de certaines infrastructures existantes;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil donne son appui à la Ville de Sorel-Tracy dans sa démarche juridique auprès de l'Assemblée nationale afin que soit adopté le projet de loi d'intérêt privé concernant la Société du complexe portuaire de Sorel-Tracy visant à autoriser la Ville à créer et à constituer cette société.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-082

Demande d'autorisation de circuler présentée pour la 7ième édition du Défi Vélo Lussier

Considérant la demande d'autorisation de circuler du 28 mars 2017 soumise à ce Conseil par le comité organisateur du Défi Vélo Lussier;

Considérant que la 7^e édition du Défi Vélo Lussier se déroulera le 15 juillet 2017;

Considérant que le comité organisateur a transmis la liste des rues et rangs empruntés par les cyclistes;

Considérant que ce Conseil ne prévoit pas réaliser de travaux dans les rues et rangs au cours de la période mentionnée dans la demande d'autorisation de circuler;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Théroix, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise la circulation des cyclistes et des véhicules du Défi Vélo Lussier lors de leur passage sur le territoire de Saint-David le 15 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-083

Résolution relative aux recommandations émises par le Comité parlementaire suite aux consultations publiques menées au sujet de Postes Canada

Considérant que l'examen de Postes Canada est maintenant terminé et que le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires (OGGO) a fait connaître ses 45 recommandations;

Considérant que ce Conseil tient à exprimer sa vision sur les recommandations qui ont été soumises par le comité parlementaire;

Considérant que le souhait du comité parlementaire de maintenir le moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et sa recommandation visant le rétablissement du service de livraison à domicile;

Considérant que ce Conseil est d'avis que la mesure visant le rétablissement doit s'appliquer à l'ensemble des ménages ayant perdu la livraison à domicile, tel que promis par le Premier ministre et les députés libéraux;

Considérant que ce Conseil espère que les recommandations du comité parlementaire se retrouveront par celles du gouvernement, notamment le maintien du moratoire sur la conversion aux boîtes postales communautaires et le rétablissement de la livraison à domicile pour l'ensemble des ménages qui l'ont perdue, le maintien du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, l'évaluation de comment Postes Canada pourrait offrir plus de services en utilisant son réseau de points de vente au détail, l'examen des mesures à prendre pour faire des bureaux de poste des carrefours communautaires, l'examen de la possibilité d'utiliser Postes Canada pour offrir dans les régions rurales des services internet à large bande et de meilleurs services de téléphonie cellulaire et l'élaboration d'un processus de collaboration défini et rigoureux avec les municipalités;

Considérant l'absence totale de réflexion et d'instructions au sujet des services bancaires postaux dans le rapport du comité parlementaire malgré le fait que plus de 600 municipalités ainsi que plusieurs organismes ont adopté une résolution en faveur de ces services;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Colette Lefebvre-Thibeault et résolu que ce Conseil mentionne au ministre fédéral des Services publics et de l'Approvisionnement qu'il croit que les recommandations du comité parlementaire représentent une excellente occasion d'élargir le mandat de Postes Canada et, par le fait même de mettre sur pied de nouveaux services qui répondraient davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et qui seraient à l'image d'un service postal du 21^e siècle.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-084

Congrès 2017 de l'Association des chefs de service incendie du Québec

Il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription et de participation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès 2017 de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-220-00-346 et 02-220-00-310.

Adopté à l'unanimité de conseillères et conseillers présents.

2017-04-085

Demande d'appel d'offres pour travaux de rapiéçage dans divers rangs

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Théroux et résolu que ce Conseil demande des soumissions sur invitation pour des travaux de rapiéçage mécanisé à l'enrobé bitumineux sur divers chemins à l'intérieur des limites de la municipalité, pour une quantité de 200 tonnes.

Le soumissionnaire devra se conformer aux conditions mentionnées dans le devis descriptif.

Des soumissions dans des enveloppes scellées, portant l'inscription : « Soumissions – Travaux de voirie », seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-David situé au 16, rue Saint-Charles jusqu'à 11 h, le lundi, 1^{er} mai 2017 et seront ouvertes dès clôture des soumissions.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-086

Travaux de nettoyage de fossé requis dans une partie du 2e Rang

Considérant la demande de nettoyage de fossé d'une partie du 2^e Rang présentée par Mme Huguette Boucher Picard;

Considérant le rapport préparé par l'inspecteur municipal en date du 29 mars 2017;

En conséquence, il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les travaux de nettoyage de fossé d'une partie du 2^e rang recommandés par l'inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-087

Achats relatifs au remplacement des panneaux indiquant les noms de rue

Considérant la soumission obtenue par l'inspecteur municipal pour l'achat du matériel nécessaire au remplacement des panneaux de signalisation indiquant les noms de rue sur l'ensemble du territoire de la Municipalité;

Il est proposé par Sylvain Théroix, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise un montant approximatif de 3 095 \$ plus taxes pour l'achat des panneaux de signalisation et des accessoires sans poteaux nécessaires au remplacement des panneaux de signalisation indiquant les nom de rue sur l'ensemble du territoire et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-355-00-640.

Il n'y a pas unanimité sur cette résolution et le vote est demandé.

En faveur de la résolution

Sylvain Théroix
Gilles Hébert
Colette Lefebvre-Thibeault

En désaccord avec la résolution

Jean-Marc Beauchesne
Robert Emond
Linda Cournoyer

M. le Maire mentionne être en faveur de la résolution.

La résolution est adoptée sur division.

2017-04-088

Contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées (Prix 2017 – 11 00 \$ + IPC pour 2018)

Considérant que le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien des ouvrages d'assainissement des eaux usées conclu avec la firme Aquatech arrive à échéance le 1^{er} mai prochain;

Considérant que la firme Aquatech a informé la Municipalité que les conditions du présent contrat ainsi que son coût demeureront les mêmes pour l'année 2017;

Considérant qu'une indexation du prix sera applicable au 1^{er} janvier 2018 selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

En conséquence, il est proposé par Sylvain Théroix, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil renouvelle le contrat pour l'opération, le suivi et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées de Saint-David avec la firme Aquatech pour une période d'un an à compter du 1^{er} mai 2017, au prix de 11 100 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-415-00-411.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-089

Remplacement de la porte d'entrée de l'installation Le Chaval Marin

Considérant que la porte d'entrée de l'installation Le Chaval Marin est très endommagée et doit être remplacée;

Considérant que l'inspecteur municipal a obtenu deux soumissions pour ces travaux;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Robert Emond et résolu que ce Conseil accorde le contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte d'entrée à l'installation Le Cheval Marin à Vitrierie Duchesne, au montant estimé de 2 081 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-590-00-522.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Après discussion, les élus conviennent de reporter à une séance ultérieure le point de l'ordre du jour relatif au contrat pour la modification de la sortie d'urgence à l'étage de l'édifice municipal.

2017-04-091

Inscription de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès annuel de la COMBEQ

Il est proposé par Colette Lefebvre-Thibeault, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription au montant de 590 \$ plus taxes ainsi que les frais de participation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement au congrès 2017 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment en environnement du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-610-00-310 et 02-610-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2017-04-092

Accessibilité au camp de jour estival pour les jeunes d'autres municipalités

Considérant la résolution numéro 2017-02-021 relative au camp de jour 2017 adoptée par le Conseil de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;

Considérant que cette résolution mentionne que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella assume la moitié des frais d'inscription pour les jeunes inscrits au camp de jour estival d'autres municipalités;

Considérant que le nom de notre municipalité figure dans ladite résolution;

Considérant que cette procédure a été mise en place par la municipalité de Saint-Gérard-Majella sans avoir consulté notre municipalité;

Considérant que l'accueil de jeunes d'autres municipalités demande des ajustements au niveau du personnel et des installations utilisées pour la tenue du camp de jour estival;

En conséquence, il est proposé par Jean-Marc Beauchesne, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil demande une rencontre avec les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Gérard-Majella pour discuter du dossier du camp de jour estival 2017, et ce, afin d'assurer un environnement adapté et sécuritaire à l'ensemble des jeunes inscrits au camp pour la prochaine saison estivale.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers municipaux.

Le Conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2017-04-090

Levée de la séance

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Sylvain Thérout et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale et secrétaire-trésorière

En vertu du 2^o alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec, je, Michel Blanchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

Michel Blanchard, maire